JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 111 (1970), p. 57-72

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1970__111__57_0>

© Société de statistique de Paris, 1970, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

(RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 19 JUIN 1869)

Nos 4-5-6 — AVRIL - MAI - JUIN 1970

SOMMAIRE

Pages

I — Procès-verbal de la réunion du 27 janvier 1970 58

Procès-verbal de la réunion du 18 février 1970 67

II — *Communications :*

Table ronde sur l'Informatique médicale sous la présidence de M. D. SCHWARTZ, avec la participation de M. RENAUD, P. DUCIMETIÈRE, Mme ALPEROVITCH, Mme DUTREIX, J. LELLOUCH, A.-J. VALLERON, P. LAZAR, M. WOLF-TERROIRE, D. RIMBERT 73

Nouvelles délimitations des agglomérations urbaines et des zones de peuplement industriel ou urbain (I. N. S. E. E.) 90

III — Chronique bancaire, par Ch. PENGLAOU 103

IV — *Variété :*

Éléments d'étude des « origines de propriété », par J.-P. POISSON 114

V — *Bibliographie :*

Techniques d'enquêtes par sondage, de J. Antoine, par J. DESABIE 117

Les concepts fondamentaux de la théorie de la probabilité de Aram J. Thomasian, par J. ACHER 117

L'autofinancement en Union Soviétique de H. Chambre, par Ch. PENGLAOU 118

Perspectives économiques — Les Fondateurs : François Quesnay — Préface de M. Lutfalla 118

Les sources des statistiques actuelles de Reine Cormier, par LEMESLE 119

Modèles statistiques de l'économétrie de Robert FÉRON 120

VI — Publications reçues par la Société de Statistique de Paris du 1er janvier au 30 mars 1970 121

VII — Principaux articles parus dans les publications de l'I. N. S. E. E. de janvier à mars 1970 . . . . . 12[illegible]

VIII — Publications du Service central des Enquêtes et Études statistiques du ministère de l'Agriculture en 1969 126

BIBLIOTHÈQUE

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 1970

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. VESSEREAU, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 h 30, dans les salons de la Maison des Centraux, par M. VESSEREAU, président sortant, qui prononce l'allocution suivante :

Mes chers Collègues,

Ce qu'a été la Société de Statistique de Paris en l'année 1969, je vais vous le rappeler brièvement : c'est un devoir traditionnel pour le président sortant.

Nous avons au cours de cette année déploré la disparition de onze de nos collègues. Pierre AUTERBE, directeur général honoraire de l'Union-Vie, était l'un de nos doyens; élu en 1916, il comptait plus de cinquante années de Sociétariat. Sociétaires de longue date étaient aussi Gaston DESCOMBES, conseiller du Commerce extérieur, élu en 1921; Pierre FRANÇOIS, directeur général adjoint de la Compagnie d'Assurances La Concorde, élu en 1931; Georges DUBOIS, expert comptable et Claude GUINARD, administrateur au ministère des Finances, tous deux élus en 1935. La mort n'a pas épargné ceux qui faisaient partie de notre Société depuis une date plus récente : Jacques WIMBÉE, ingénieur des Ponts et Chaussées (1953); Jean OTTENHEIMER, ingénieur général de l'Artillerie navale (1959); Jean NATAF, ingénieur civil de l'Aéronautique, docteur en droit (1961); Pierre GRANAT, actuaire (1962); Pierre BARAILHE, directeur du Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux (1966). Lucien VALLERY, enfin, pharmacien chimiste de la Marine est décédé en 1969, l'année même où il avait été élu.

Nous saluons une dernière fois la mémoire de nos regrettés collègues et nous adressons à leurs familles l'expression de notre sympathie attristée.

Dix-huit nouvelles adhésions ont, en partie, comblé les vides causés par la mort. En partie seulement, puisque nous avons dû rayer de nos listes vingt-deux membres démissionnaires. L'effectif de la Société est actuellement de 1 024 membres individuels, en légère diminution par rapport à la fin de l'année 1968.

Nous avons eu la joie de voir plusieurs de nos collègues honorés de distinctions flatteuses.

Dans l'Ordre de la Légion d'honneur : Jean RIPERT, directeur général de l'I. N. S. E. E., Paul Étienne PEROT, directeur régional de l'I. N. S .E. E., François BURIN DES ROZIERS, directeur général de la Providence Accidents, Jean MEARY, inspecteur des Finances, ont été promus Officiers; Marcel CROZE, administrateur à l'I. N. S. E. E. a été nommé Chevalier.

Dans l'Ordre du Mérite, Jean MARJOULET, président de la Fédération française des Sociétés d'Assurances, a été promu Commandeur et Philippe BRESSET, délégué général du Syndicat des Importateurs de Charbon, nommé Chevalier.

Le Prix André Arnoux (Prix de la Liberté économique et du Progrès social a été décerné à Maurice ALLAIS, et une médaille d'argent du C. N. R. S. à Édouard MALINVAUD.

Enfin notre Société a été heureuse et fière de s'associer à l'hommage rendu à notre ancien président Jean FOURASTIÉ à l'occasion de la remise de son épée d'Académicien.

Il suffit de rappeler les titres des communications présentées dans nos réunions mensuelles pour constater combien ont été variés les sujets proposés à nos réflexions :

— méthodologiques : Les fausses exactitudes, par Jean GUITTON.

— économiques : Réflexions autour d'un livre sur les applications modernes des enquêtes par sondage, par Jacques ANTOINE.

La tarification des tabacs fabriqués, par J.-P. THERME.

— financiers : Une méthode scientifique d'analyse des cours de Bourse, par Jean-Jacques PERQUEL.

La gestion des S. I. C. A. V. jugée par un test statistique par G. GALLAIS-HAMMONO.

— médicales : Table ronde sur l'Informatique médicale, sous la présidence de Daniel SCHWARTZ.

— industrielles : Les interprétations non classiques des épreuves de réceptions, par Maurice DUMAS.

— enfin plus difficilement classables :

L'analyse par les méthodes statistiques des épreuves de dégustation, par G. MUNCHENBACH.

Statistique et Prévention routière, par Henri CUNY.

Toutes ces communications de haute qualité, accompagnées des discussions qui les ont suivies, ont été ou seront publiées dans notre Journal. Celui-ci, qui comprend en outre des articles divers sous les rubriques de « Chronique » ou « Variétés » et une importante bibliographie, continue ainsi à présenter à ses lecteurs une matière très riche. Il y a un an, je vous faisais part de mes réflexions sur la Vocation de la Société de Statistique de Paris qui, très claire à sa fondation, demandait selon moi à être repensée. Peut-être cette vocation est-elle tout simplement de donner à tous ceux qui font profession de statistique et qui ont une connaissance approfondie d'un des aspects de cette discipline la possibilité d'en connaître d'autres et cela par un triple moyen : les réunions et discussions, le Journal, le Bulletin. La pluri-disciplinarité dans la disciplinarité en quelque sorte... Quoi qu'il en soit, la Vocation de la Société doit continuer à faire l'objet de nos réflexions.

Organisation des réunions, choix des conférenciers, publication du Journal et du Bulletin et j'en passe, toutes ces charges incombent, pour leur plus grande part, au secrétaire général. Je ne puis que m'associer aux témoignages de reconnaissance qu'ont apporté mes prédécesseurs à Marcel BRICHLER, pour le dévouement avec lequel il accomplit sa mission et la somme de travail qu'il dépense. Je remercie également notre trésorier M. DE RIEDMATTEN qui a à se débattre avec des problèmes financiers parfois délicats, qu'il résoud à la satisfaction de tous. L'un et l'autre ont exprimé devant le conseil leur intention de faire retraite — nous le regrettons vivement, mais ne pouvons que nous rendre à leurs raisons.

*
* *

Dans quelques instants je vais, moi aussi, être admis à faire valoir mes droits à la retraite, atteint, non par la limite d'âge, mais par la durée impérative du mandat de président que des circonstances exceptionnelles ont cependant prolongé d'une semaine. Et voici quelles sont mes dernières réflexions.

Je me suis demandé si j'avais accompli correctement le mandat que vous m'aviez fait l'honneur de me confier. Que pouvais-je faire de mieux que de me reporter aux statuts de la Société et à son règlement intérieur, afin d'y rechercher le rôle attribué au président? Sans doute aurait-il été préférable de faire plus tôt cette investigation, mais comme vous allez le voir, cela n'a pas beaucoup d'importance.

Les statuts

Article 5. — « Le président est élu pour un an. » Je suis donc en règle.

Article 6. — « Le président peut convoquer extraordinairement le Conseil. » Comme

le Conseil s'est réuni régulièrement en séances ordinaires, il n'y avait aucune nécessité de faire mieux. Je suis encore en règle.

Article 9. — « Le président doit donner son accord aux textes des communications présentées aux réunions de la Société. » Traditionnellement le secrétaire général assume cette charge et je suis certain que s'il avait eu des doutes, il m'aurait consulté.

Article 10. — « Le président représente la Société dans tous les actes de la vie civile; à cet effet il doit jouir du plein exercice de ses droits civils. » Je n'ai pas eu à le faire, et pour ce qui est du plein exercice des droits civils, je vous donne assurance que je suis tout à fait en règle.

« Le président ordonnance les dépenses; et peut donner délégation dans les conditions fixées par le règlement intérieur. » Délégation a été donnée, je suis toujours en règle.

Le règlement intérieur

Il est question de place en place du président pour l'accomplissement de tâches banales, l'essentiel est dit aux articles 12 et 13 « Attributions du président ».

Article 12. — « Le président signe la correspondance de la Société; il peut, pour les affaires ordinaires ou en cas d'absence, déléguer la signature au secrétaire général. » C'est bien ce qui a été fait « Les contrats sont signés par le président et le secrétaire général. » Il n'en a pas été passé en 1969.

Article 13. — « En cas de partage des voix dans les délibérations de l'Assemblée et au Conseil, le président a voix prépondérante. » Le cas ne s'est pas présenté.

Je puis donc semble-t-il me donner quitus, sans même avoir à vous consulter : cela n'est d'ailleurs pas prévu par les statuts.

Mais être en règle avec sa conscience, au sens des statuts et du règlement, ne me satisfait pas pleinement et amène à se demander si l'administration et le fonctionnement de notre Société, tels qu'ils ont été définis à sa fondation, ne devraient pas être repensés. Un président dont le rôle est surtout honorifique — et compte tenu de la durée de son mandat il ne peut guère en être autrement — un secrétaire général qui se voit confier statutairement ou par délégation, la plus grande partie des tâches administratives, est-ce bien la bonne formule pour l'animation et le développement de notre Société? Le Conseil en a déjà délibéré, il se propose de rechercher une solution mieux équilibrée, qui, naturellement, serait soumise à l'Assemblée Générale.

*
* *

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter celui que vous avez appelé à la Présidence par votre vote du mois de décembre : Jean BOURGEOIS-PICHAT.

Mon cher Président,

Bien que nos carrières se soient déroulées dans la Fonction publique, nous avons eu peu d'occasions de nous rencontrer. Ce fut pour la dernière fois, si mes souvenirs sont exacts, en 1960, à l'aéroport de Tokyo, après la 33e Session de l'Institut international de Statistique : je regagnais Paris par la route polaire, vous attendiez, depuis plus de vingt-quatre heures que se dissipe un typhon rendant impraticable la route des Indes que vous vouliez emprunter.

Vous avez depuis parcouru bien d'autres kilomètres, puisqu'il y a quelques jours encore vous vous trouviez au Mexique.

Une première vocation d'artilleur vous a conduit à servir dans l'Armée à votre sortie de l'École polytechnique, en 1935. Mais c'est en 1943 que s'est révélée votre véritable vocation, lorsque vous êtes entré à la Fondation française pour l'Étude des Problèmes humains.

Peu de temps après, cet organisme ayant été dissout, vous entrez à l'Institut national d'Études démographiques qui vient d'être créé, et vous êtes bientôt directeur de recherches. En 1953, vous vous expatriez pour occuper le poste de directeur adjoint de la Division de

la Population à l'Organisation des Nations Unies à New York. A ce titre, vous avez été associé de très près à toutes les initiatives des Nations Unies en matière de population.

Puis vous êtes revenu en France en 1962 pour prendre la Direction de l'I. N. E. D. que vous aviez connu à ses et à vos débuts.

Vos travaux sont bien connus de tous les démographes.

Vous avez été le premier à déceler l'accroissement de la fécondité des femmes françaises : dès 1943 en effet vous publiez une analyse des statistiques démographiques de 1942 qui montre à l'évidence ce renouveau de la vitalité en France. Votre analyse de la mortalité infantile parue dans le premier numéro de la revue *Population*, renouvelle ce vieux sujet : on y trouve pour la première fois la distinction entre la mortalité exogène et la mortalité endogène, notion maintenant classique, qui a beaucoup apporté à la compréhension de l'évolution de la mortalité au cours des trente dernières années.

Pendant votre premier séjour à l'I. N. E. D. vous avez publié un important ouvrage sur l'analyse de la fécondité de l'espèce humaine, et de nombreux articles dans *Population* sur les sujets les plus divers.

Aux Nations Unies il est de tradition de ne pas signer les ouvrages : le nom de Bourgeois Pichat disparaît ainsi de la littérature démographique. Mais en dépit de l'anonymat, la personnalité de l'auteur transparaît dans les ouvrages publiés à cette époque aux Nations Unies.

Vous avez pris la Direction de l'I. N. E. D. à une époque où le gouvernement décidait de donner une impulsion nouvelle à la recherche scientifique.

Dès 1962 l'I. N. E. D. a brillamment participé sous votre autorité au mouvement général de développement de la recherche. Une expansion aussi rapide pose de multiples problèmes; si elle n'est pas encore complètement achevée, on peut vous faire confiance pour qu'elle soit menée jusqu'à son terme.

Que vous me succédiez dans ce fauteuil présente une particularité assez curieuse. J'appartiens à un Service — le Service des Tabacs — qui, si j'en crois ce qu'il m'arrive assez souvent de lire, serait responsable de bien des maux. Les travaux de l'I. N. E. D. sont en grande partie consacrés aux problèmes de la santé publique. Ce rapprochement est rassurant n'est-ce pas? Vous faites partie de la Société de Statistique de Paris depuis 1944. Pour célébrer ces noces d'argent, elle vous confie la Présidence que je suis heureux de vous remettre.

INSTALLATION DU PRÉSIDENT POUR 1970 ET DU BUREAU — DISCOURS DE M. JEAN BOURGEOIS-PICHAT

Le président sortant transmet ses pouvoirs à M. Jean Bourgeois-Pichat qui prononce le discours suivant :

Mon cher Président, mes chers Collègues,

Présider la Société de Statistique de Paris est une grosse affaire et quand notre secrétaire général Marcel Brichler est venu me dire, il y a quelques mois que d'après les mécanismes de fonctionnement de notre société, le temps était venu d'avoir un démographe à la présidence et qu'il se proposait de présenter mon nom à vos suffrages, j'ai longtemps hésité à le suivre. Il faut croire qu'il a été bien convaincant puisque me voici parmi vous investi de la fonction suprême. Je dois dire que je compte beaucoup sur lui pour me seconder dans ma tâche.

Voici donc la démographie à l'honneur. Je n'ai jamais oublié que ce fut la démographie qui m'amena à la Société de Statistique de Paris, il y a de cela 25 ans. Les aléas des armées françaises m'avaient alors conduit à quitter le métier des armes et l'amitié d'un des plus dévoués collaborateurs de notre Société, dont il fut un prestigieux secrétaire général et un président hors pair, Pierre Depoid, dont je salue ce soir la mémoire, l'amitié donc de Pierre Depoid m'avait introduit à l'étude des problèmes de population à la Fondation française des problèmes humains que le Dr Alexis Carrel venait de créer. J'ignorais à peu près tout de la statistique et de la démographie, mais on pouvait encore à l'époque décider un beau matin qu'on était démographe. Bien sûr, tout le reste était à faire et l'étude des populations à la Fondation Carrel a consisté d'abord à découvrir la démographie. J'avais

en Pierre Depoid un maître incontesté et ceux qui l'ont connu dans sa brillante carrière dans les Assurances ne savent pas toujours qu'il fut d'abord un démographe de talent, à une époque où le mot existait à peine et que ses études publiées par la Statistique générale de la France, il y a plus de 30 ans, font encore autorité en démographie.

C'est lui qui m'introduisit à la Société de Statistique de Paris, où je rencontrai les démographes, je dirais, de l'ancien régime. Michel Huber, Adolphe Landry, Fernand Boverat, Henri Bunle et Alfred Sauvy. On se réunissait alors dans un local des Ateliers de la Foulerie sous la présidence de M. Leprince Ringuet, le père du physicien. On commençait chaque séance par commenter les nouvelles du front russe ou d'Afrique du Nord puis on passait à l'ordre du jour et l'on débattait souvent des questions de populations. Plus souvent qu'aujourd'hui me semble-t-il. Notre secrétaire général me répondra que la faute en incombe aux démographes et il aura sans doute raison. Aussi votre président pour 1970 s'efforcera-t-il de susciter des communications sur des sujets démographiques.

Je voudrais vous convier ce soir à quelques réflexions sur les fondements de la démographie.

L'outil essentiel du démographe, qu'il partage d'ailleurs avec la plupart de ses collègues, des autres sciences humaines, s'appelle d'un nom qui a d'ailleurs des sens multiples : *le taux*. Un des objets essentiels des statistiques démographiques est de permettre au démographe de calculer des taux. C'est un objet qui ressemble à une probabilité. Comme une probabilité, c'est la proportion d'une certaine catégorie d'événements qui se produisent dans un groupe de personnes, ce serait effectivement une probabilité si toutes les personnes du groupe couraient le même risque d'être affectées par l'événement en question. Mais ce n'est généralement pas le cas. Quand on divise les 834 000 naissances enregistrées en France en 1968 par la population de la France au 1er juillet 1968, soit 49,9 millions et qu'on calcule ainsi le taux brut de natalité de l'année 1969, il est bien évident que les 49,9 millions qui figurent au dénominateur de la fraction ne courent pas du tout le même risque de donner naissance à un enfant. Le taux brut de natalité n'est pas une probabilité, mais quelque chose qui s'en approche. D'ailleurs, ceux qui ont la charge de rassembler les statistiques démographiques s'efforcent de les établir de telle façon que les taux que l'on calcule s'approchent de plus en plus d'une probabilité. C'est ainsi que, dans l'exemple choisi, au lieu de rapporter les naissances à la population totale, on les rapportera à la population féminine en âge de procréer. On calculera ce qu'on appelle le taux global de fécondité. Ce taux n'est pas encore une probabilité, mais il en est plus proche que ne l'était le taux brut de natalité. On s'approchera encore un peu plus du but en calculant le même taux séparément pour les femmes mariées et les femmes non mariées. Puis on introduira l'âge, la durée du mariage, le nombre d'enfants déjà nés, la classe sociale, l'instruction, la religion, etc. En rassemblant des statistiques de plus en plus détaillées sur les naissances et la population, on calculera des taux qui deviendront de plus en plus semblables à des probabilités.

Le taux apparaît donc bien comme l'outil fondamental de l'analyse démographique tout comme la vitesse, l'accélération, la masse, la force, etc., sont les concepts fondamentaux de la dynamique de la matière. Cette allusion à la dynamique est-elle une simple clause de style? Peut-on pousser plus loin l'analyse? D'abord quelle est la dimension d'un taux? Est-ce une vitesse ou accélération?

Considérons une route circulaire, d'une longueur donnée, l, sur laquelle circulent, à une vitesse constante, un certain nombre d'automobiles N et supposons que les véhicules soient régulièrement espacés (le raisonnement serait aussi valable si les espaces étaient distribués au hasard). Imaginons un observateur comptant combien de véhicules passent en un certain point, pendant une période déterminée, une minute par exemple, soit n le nombre de passages. Le rapport $\frac{n}{N}$ a la dimension d'un taux. Il représente la proportion d'un événement d'une certaine catégorie — le passage en un point donné — qui se produisent dans un groupe d'éléments donné — les automobiles.

Imaginons qu'un moment plus tard l'observateur fasse un nouveau comptage et qu'il trouve $2\,n$ passages. Il en conclura qu'entre le 1er et le 2e comptages, la vitesse des automobiles a doublé. Les rapports tels que $\frac{n}{N}$ permettent donc de comparer des vitesses. Il apparaît donc que le taux est de même nature que la vitesse dans la dynamique de la matière. Si l'assimilation est bonne, nous devons nous attendre à ce que rien ne se passe dans une population où les divers taux démographiques demeurent invariables. C'est seulement quand les taux varient que des modifications peuvent se produire. Nous trouvons bien un théorème de cette sorte en démographie théorique. Lotka et bien d'autres ont défini ce qu'ils appellent des populations stables. La stabilité est pour une population un état limite vers lequel elle tend quand les taux démographiques demeurent invariables. On démontre que dans cet état stable, les caractéristiques de la population demeurent invariables : composition par âge de la population, taux d'accroissement, taux brut de natalité et de fécondité, composition par âge des décès demeurent constants. Les changements n'interviennent dans ces caractéristiques que si les taux varient.

Plus précisément, des taux variables indiquent que des « forces » (je mets force entre guille-

mets) sont à l'œuvre et quand on fait agir des « forces » sur une population, on doit s'attendre à voir varier les taux.

Quelles sont donc ces « forces » et peut-on trouver une loi analogue à celle de la dynamique reliant la force, la masse et l'accélération $F = m\gamma$.

Quel va être ici l'équivalent de la masse? Imaginons le cas concret suivant : la variation d'un taux de mortalité sous l'effet d'un progrès médical. Le progrès médical est ici la force qui modifie le taux, c'est-à-dire qui modifie la vitesse et crée une accélération.

Appliquons donc le *même* progrès médical à diverses populations P_1, P_2, P_3, etc., et notons la variation du taux de mortalité Q_1, Q_2, Q_3, etc. qui se produit pendant un temps donné, une année par exemple. Le progrès médical est le même pour toutes les populations considérées, mais par suite des différences sociologiques, économiques, psychologiques, biologiques même qui existent entre les populations, les variations du taux de mortalité Q_1, Q_2, Q_3, etc., seront différentes.

Si M est le progrès médical et q la variation du taux, on est tenté d'écrire : $M = mq$, m étant un paramètre mesurant l'inertie des diverses populations à répondre au progrès médical M. Ce coefficient mesure en quelque sorte tout l'ensemble des caractéristiques qui font qu'une population est plus ou moins réceptive au progrès médical donné.

On voit bien comment il est possible de généraliser et comment on peut définir des coefficients analogues pour d'autres phénomènes. Par exemple l'ensemble des caractéristiques permettant à une population de répondre plus ou moins vite à la propagande en faveur de la limitation des naissances. Il y aurait pour chaque phénomène un coefficient d'inertie. La population n'aurait pas une « masse » unique mais des « masses », chacune étant attribuée au phénomène particulier. Il est un autre concept fort utile en dynamique et riche d'applications, celui du travail ou plus généralement d'énergie. Est-il possible de trouver ici son équivalent?

En mécanique, un travail est le produit d'une force par un déplacement et un déplacement est une vitesse multipliée par un temps. C'est, en somme, l'effet que produit une vitesse pendant un certain temps.

En démographie, quand un taux constant s'exerce pendant un certain temps, les variations qu'on enregistre sont donc de même nature qu'un déplacement. Si, par exemple, le taux d'accroissement d'une population est égal à 1 % par an, en 10 ans l'augmentation de la population sera de 10,6 %. Des quantités comme 10,6 % jouent le même rôle qu'un déplacement dans la dynamique de la matière.

Quel sera alors l'équivalent du produit d'une « force » par un déplacement?

Reprenons l'exemple du progrès médical en tant que force et considérons le schéma suivant :

Dans un premier stade, aucune force n'agit. Nous nous trouvons dans un état stable défini par Lotka. Les taux restent constants. Il y a certes des variations de certaines grandeurs démographiques, mais le taux de ces variations reste invariable.

A partir de cet état stable, un progrès médical apparaît et il fait sentir son action pendant un certain temps T. A partir du temps T le progrès médical s'arrête et au bout d'un certain temps la population atteint un nouvel état stable.

Plaçons-nous à un temps $T + T'$, T' étant suffisamment grand pour qu'on se trouve dans le 2e état stable.

Il est possible de comparer à l'instant $(T + T')$ le second état stable avec ce qu'aurait donné le premier état stable à ce même instant $(T + T')$. L'écart observé est le résultat combiné de l'intensité du progrès médical, c'est-à-dire la force, et du temps pendant lequel il a été appliqué. C'est donc l'équivalent d'un travail.

Si le progrès médical est important et s'il est appliqué pendant longtemps, l'écart entre les deux états stables sera important. On dira qu'on a développé un grand effort, ou qu'on a mis une grande énergie à améliorer l'état sanitaire de la population. Le langage emploie le même mot que le physicien.

En développant une grande énergie, on obtient de grands changements et on peut penser que dans le second état stable, l'inertie de la population à répondre à un autre progrès médical n'est plus la même que dans le 1er état stable. Autrement dit, on est conduit à penser que la « masse » change quand une énergie est dépensière. Nous retrouvons l'équivalence de la masse et de l'énergie.

Je voudrais revenir un instant sur la notion de population stable. Sous l'action d'une force, un point matériel se met en mouvement et décrit une trajectoire. Si la force disparaît, le point matériel continue à se mouvoir sur la tangente à la trajectoire avec une vitesse constante égale à celle qu'il avait au moment où la force a cessé de faire sentir son effet.

Décrivons le phénomène en termes démographiques, sous l'action de « forces » sociales, économiques, psychologiques, biologiques, etc., les taux démographiques d'une population varient. Si les forces en question disparaissent, la population va atteindre, *au bout d'un certain temps*, un état stable où les taux, c'est-à-dire les vitesses, resteront invariables à des valeurs *correspondant* aux taux, c'est-à-dire aux vitesses, acquis au moment où les forces ont disparu. L'état stable, on le voit, joue

le rôle de la tangente à la trajectoire mais il y a une différence entre les deux descriptions. Le point matériel prenait la direction de la tangente *dès* que cessait la force, ici, ce n'est qu'au bout d'un *certain temps*, que la tangente est atteinte et de plus la vitesse sur la tangente n'est pas atteinte tout de suite. Tout se passe comme s'il y avait une inertie résiduelle ou une masse résiduelle à dissiper avant de se mouvoir sur la tangente.

Cette inertie résiduelle est plus ou moins importante suivant les populations et les théoriciens de la démographie ont été amenés à se demander quelles conditions devaient remplir une population pour que cette énergie résiduelle fût nulle. On démontre alors qu'il faut et qu'il suffit que la composition par âge de la population demeure invariable au cours du temps et on a donné à de telles populations le nom de populations partiellement stables ou encore semi-stables. Or, la plupart des populations des pays en voie de développement ont conservé jusqu'ici des compositions par âge sinon invariables du moins peu variables. Ces populations matérialisent donc les populations presque stables. Ce fait ouvre la voie à de nombreuses possibilités d'applications pratiques.

Je bornerai là mon analyse. Je sais bien qu'il faut se garder des analogies parfois trompeuses entre des domaines différents. Mais n'est-il pas réconfortant de découvrir des cheminements analogues de la pensée dans des sciences aussi éloignées l'une de l'autre que la démographie et la dynamique?

PROCÈS-VERBAUX DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

M. le Président met aux voix l'approbation des procès-verbaux des séances des 18 juin et 15 octobre, qui ont paru dans le dernier numéro du Journal. Ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre est ajournée jusqu'à sa publication dans le Journal.

NÉCROLOGIE

M. le Président a le très grand regret de faire part du décès de nos collègues :

— Georges Bonnis, expert comptable, membre de la Société depuis 1961;

— Gustave Braconnot, administrateur honoraire de l'I. N. S. E. E., membre depuis 1942;

— André Dalsace, professeur honoraire du C. A. P. P., professeur à l'I. S. U. P., à l'Institut de Droit comparé et à l'E. S. S. E. C., Conseil juridique, membre de la Société depuis 1933;

— Edmond Trotabas, ancien élève de l'École Polytechnique, membre de la Société depuis 1928.

M. le Président au nom de tous les membres de la Société, adresse ses bien vives condoléances aux familles de nos regrettés collègues.

DISTINCTIONS

M. le Président est heureux d'annoncer les promotion et nomination suivantes :

a) Dans l'Ordre de la Légion d'honneur;
M. Louis Henry, promu Officier.

b) Dans l'Ordre du Mérite :
M. Louis Closon, promu Grand Officier;
M. Roger Peysson, nommé Chevalier.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président fait connaître que la demande de candidature présentée à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, M. Félix DEPLEDT est nommé membre titulaire.

M. le Président a reçu les demandes de candidature suivantes :

— DE BANDT Jacques, maître de Recherches au C. N. R. S., directeur de l'Institut de Recherches en Économie de la Production, 7, rue Bory-d'Arnex Saint-Cloud;

— BARRA Jean René, professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, Mathématiques appliquées Cedex 53, Grenoble-Gare;

— Mme BEAUJEU-GARNIER Jacqueline, professeur à la Sorbonne, directeur de l'A. U. R. E. G., 191, rue Saint-Jacques, Paris;

— BILGER François, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences politiques et économiques de Strasbourg, 24, avenue de l'Esplanade, Strasbourg;

— BOURBON Jean-Claude, conseiller économique, Cie I. B. M. France, 24, boulevard de Grenelle, Paris;

— BUI DANG Ha Doan, directeur du Centre de sociologie et de Démographie médicales, 37, rue de Bellefond, Paris;

— DENIZET Jean, directeur des Études économiques et financières de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris;

— DUPAQUIER Jacques, maître assistant à l'École pratique des Hautes Études, professeur à l'Institut de Démographie de l'Université de Paris, 39, rue des Déserts, Argenteuil;

— FOURNIER Henri, directeur général honoraire de la Banque de France, rédacteur en chef de la revue *Banque*, 8, rue Léon-Vaudoyer, Paris;

— D'HÉROUVILLE Hubert, chef de la division des Économies étrangères à l'I. N. S. E. E., 21, rue du Colonel-Moll, Paris;

— GRAIS Bernard, administrateur à l'I. N. S. E. E., 23, quai Branly, Paris;

— LEBART Ludovic, statisticien au C. R. E. D. O. C., 56, rue du Père-Corentin, Paris;

— Mlle LÉVY Claude, chargée de recherches à l'Institut national d'Études démographiques, 63, rue de la Faisanderie, Paris;

— MASSE Louis, docteur en médecine, École nationale de la Santé publique, avenue du Professeur Léon-Bernard, Rennes;

— PLAS André, docteur en droit, licencié ès lettres, ancien secrétaire de la conférence du stage des avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, délégué général de l'A. N. S. A., 95, boulevard Exelmans, Paris;

— Mlle RAMBACH Claude, 204, rue de Tolbiac, Paris;

— RAOULT Jean-Pierre, docteur ès sciences, chargé d'Enseignement à la Faculté des Sciences de Rouen, 15, avenue Gambetta, Ville-d'Avray;

— ROCHEFORT Michel, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, directeur du Laboratoire de Géographie humaine de Paris, 191, rue Saint-Jacques, Paris;

— SALAIS Robert, ancien élève de l'École Polytechnique, administrateur de l'I. N. S. E. E., 6, rue de la Citadelle, Cachan;

— SOUBIE Pierre, administrateur à l'I. N. S. E. E., directeur régional à Clermont-Ferrand, 53, avenue de Royat, Chamalières;

— SROUR David, ingénieur E. C. P., diplôme I. S. U. P., docteur de 3e cycle de mathématiques statistiques, 16, rue du Général-Leclerc, Kremlin-Bicêtre;

— THOMASSONE Richard, ancien élève de l'École Polytechnique, chargé de recherches à l'I. N. R. A.;

présentés par MM. PENGLAOU et BRICHLER

— CROSET Gérard, ancien élève de l'École Polytechnique, membre diplômé de l'Institut des Actuaires français, statisticien diplômé de l'Université de Paris, 21, rue Gaston-Charles, Fontenay-sous-Bois,

présenté par MM. DELAPORTE et FAHRI

— ROSSET Victor-Claude, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur général adjoint de la Cie d'assurances Le Secours, 42, rue du Père-Corentin, Paris,

présenté par MM. DUBOIS DE MONTREYNAUD et BRICHLER.

Conformément à l'article 3 des Statuts, il sera procédé à l'élection de ces membres lors de la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Secrétaire Général indique qu'il a reçu pour la bibliothèque de la Société les ouvrages suivants :

— *Les sources des statistiques actuelles*, par R. CORMIER.

— *Études de mathématique, statistique et économétrie* — Cours de mathématiques supérieures du prof. Mira FERNANDES.

— *Governing the city* (Divers) — Édition de Academy of Political Science, (U. S. A.).

COMMUNICATION DE MONSIEUR J. DAVID « CONSIDÉRATIONS AUTOUR DES INVESTISSEMENTS HOTELIERS

M. le Président donne ensuite la parole à M. Jacques DAVID pour le développement de sa communication intitulée « Considérations autour des investissements hôteliers ».

M. le Président adresse toutes ses félicitations au conférencier pour son intéressant exposé dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. COCHETEUX, J.-C. ANTOINE, DUBOURDIEU, MATIGNÉ, GALLAIS-HAMONNO, BEN-YELLÈS, NAHON, R. ROUGÉ.

La séance est levée à 23 h 15.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1970

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. DELAPORTE

La séance est ouverte à 17 h 45, au siège de l'Assemblée Plénière Incendie, par M. Delaporte, ancien président, qui excuse le président Bourgeois-Pichat, en mission à l'étranger.

PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

L'approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier est ajournée jusqu'à sa publication dans le Journal.

NOMINATIONS DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président fait connaître que les demandes de candidature présentées à la dernière séance n'ayant soulevé aucune objection, MM. Jacques de Bandt, Jean-René Barra, Mme Beaujeu-Garnier, MM. François Bilger, Jean-Claude Bourbon, Gérard Croset, Jean Denizet, Jacques Dupaquier, Henri Fournier, Hubert d'Hérouville, Bernard Grais, Ludovic Lebart, Mlle Claude Lévy, Louis Masse, André Plas, Mlle Claude Rambach, MM. Jean-Pierre Raoult, Michel Rochefort, Victor Rosset, Robert Salais, Pierre Soubie, David Srour, Richard Thomassone, Bui Dang Ha Doan, sont nommés membres de la Société.

RAPPORT DU TRÉSORIER ET DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Conformément à l'article 22 du Règlement intérieur, le président de la Commission des Fonds et Archives et le trésorier doivent présenter leurs rapports sur le bilan au 31 décembre 1969 et sur les comptes de l'exercice, ainsi que sur le projet de budget de 1970.

Le trésorier-archiviste, M. de Riedmatten, étant dans l'impossibilité d'assister à la réunion, le président donne lecture de son rapport, puis donne la parole à M. Jules Dubourdieu, vice-président, rapporteur de la Commission des Fonds et Archives, pour la lecture de son propre rapport; les textes correspondants sont publiés en annexe au présent procès-verbal.

M. le Président remercie le trésorier et le rapporteur de la Commission des Fonds et Archives; il propose l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et le projet de budget pour 1970, et met aux voix les conclusions de la Commission des Fonds et Archives.

L'Assemblée adopte ces propositions à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. le Secrétaire Général signale qu'il a reçu pour la bibliothèque de la Société l'ouvrage suivant :

La comptabilité nationale et ses applications au pays du tiers monde, par Oleg Arkhipoff.

COMMUNICATION DE MONSIEUR MARCEL TORTI « ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE EN GRANDE-BRETAGNE : QUELQUES FAITS ET CHIFFRES ».

M. le Président donne ensuite la parole à M. Marcel Torti pour le développement de sa communication intitulée « Évolution récente de l'assurance automobile en Grande-Bretagne; quelques faits et chiffres ».

M. le Président adresse toutes ses félicitations au conférencier pour son intéressant exposé dont le texte sera inséré dans un prochain numéro du Journal et ouvre la discussion à laquelle prennent part MM. Brichler, G. Bernard, Trompette, Riquet, Massé, Kaufman, Vinot, Sivardière, Silz, Granboulan.

La séance est levée à 19 h 20.

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1969

ET PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1970

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement intérieur de notre Société, j'ai l'honneur de vous présenter le compte de pertes et profits de l'exercice 1969, le bilan au 31 décembre 1969 et le projet de budget pour 1970.

Compte de pertes et profits de 1969

Les cotisations afférentes à l'exercice 1969 se sont élevées au total à F 30 714,29 contre 29 247,77 en 1968, compte tenu des cotisations payées d'avance. S'il a été enregistré un accroissement important du montant des cotisations des particuliers dû à la hausse du prix des cotisations, par contre, le recouvrement des cotisations des sociétés et organismes collectifs est en sensible régression.

Nous remercions de leur appui ceux des sociétaires qui, ayant dans le passé racheté leurs cotisations, nous ont versé à titre bénévole une contribution complémentaire et de même ceux qui nous ont versé un supplément à leur cotisation annuelle.

Le montant des abonnements a été porté de F 9 242,55 en 1968 à F 9 898,65 pour 1969; les ventes de journaux au numéro se sont par contre réduites par rapport à l'année précédente. Au total, le montant des abonnements et ventes de publications s'est élevé cette année à F 10 337,48 contre F 9 982,52 en 1968.

Les subventions ont totalisé F 15 300 contre F 800 l'année précédente; ce chiffre comprend à concurrence de F 8 000 le concours spécial que l'Imprimerie Berger-Levrault

avait bien voulu nous consentir au titre de 1968, mais qui n'a pu être réalisé qu'en 1969. Compte tenu de ce chiffre, les subventions effectives au titre de 1969 s'élèvent à F 7 300 comprenant F 6 000 au titre du concours financier de Berger-Levrault en 1969. Nous l'en remercions vivement. Nos remerciements très sincères vont également à l'Institut national d'études démographiques et à la Compagnie des Agents de Change pour respectivement F 1 000 et F 300.

Les revenus des fonds libres se sont élevés à F 1 253,72 contre F 3 186,26 en 1968; il a été enregistré un gain de F 443,46 sur amortissements, contre un gain de F 1 734,73 en 1968.

Conformément aux statuts, il a été déduit 10 % des revenus libres, soit une somme de F 125,37 versée au compte « Dotation ».

Les frais d'administration représentent F 4 365,02 contre F 3 158,52 en 1968; cette augmentation est due essentiellement à la hausse des frais exposés pour les convocations. A noter que depuis deux ans, une salle de réunion est mise gracieusement à notre disposition par l'Assemblée plénière des Sociétés d'Assurances contre l'Incendie; nous l'en remercions vivement.

Les dépenses de publication du journal comportent les frais d'édition du dernier numéro de 1968 et de trois numéros en 1969, soit au total F 35 028,18 contre F 30 416,58.

La parution de la modification à l'Annuaire 1968 a conduit à une dépense de F 2 142,70. Les frais d'édition du bulletin se sont élevés à F 1 911,49.

Les dépenses exceptionnelles ont été de F 997,95; elles comprennent principalement les frais exposés pour la campagne de recrutement.

A la fin de l'exercice, la provision pour dépenses engagées et la provision pour action de développement sont demeurées inchangées.

La « Provision pour Annuaire » a été rétablie pour un montant de F 10 300; elle est destinée à répartir sur chaque exercice la charge de l'impression de cette publication qui a lieu tous les deux ans. Une « Provision pour éventualités » a été constituée pour F 1 168; ce montant représente une différence en notre faveur, qui n'est pas définitive pour le moment, sur une cession de bons C. V. K. provenant du remboursement de bons S. N. C. F. indexés.

Compte tenu des écritures ci-dessus commentées et reprises dans le document ci-joint, l'excédent des recettes sur les dépenses a été arrêté à F 29,43 contre un excédent de dépenses sur les recettes de F 8,17 en 1968.

Bilan au 31 décembre 1969

A l'actif, le portefeuille a été modifié par le remboursement de 9 bons S. N. C. F. 5 1/2 % 1957, 3 bons S. N. C. F. 6 % 1958 et par la souscription de 25 actions Groupement pour le financement de la construction.

Au total, le montant des amortissements s'est élevé à F 2 242,56 contre F 11 653,31 en 1968 et celui des souscriptions à F 2 505, contre F 12 312,81 en 1968 au titre des achats de valeurs.

Le portefeuille s'élève au prix de revient à F 50 161,23 contre F 49 455,33 en augmentation de F 705,90; l'amortissement de F 3 000, effectué à fin 1963 a été maintenu.

Le compte chez Lackenbacher, agent de change, présente un solde de F 3 469,58 et le compte de chèques postaux F 3 785,55.

Le poste « Créances diverses » qui s'élève à F 9 848,65 représente le montant des abonnements dû par l'Imprimerie Berger-Levrault.

Au passif, le compte «Dotation» a été alimenté par 10 % des revenus libres; cependant, ont été prélevées sur le compte « Dotation » les cotisations des membres qui, ayant racheté leurs cotisations, sont décédés au cours de l'année 1969.

Les cotisations rachetées selon la nouvelle procédure décidée en 1965 sont inscrites à leur rubrique pour F 3 223;50, enregistrant une diminution, nette des nouveaux rachats, de F 435.

Les revenus réservés des dons et legs ont été portés à F 981,65. Aucun prélèvement n'a été effectué cette année à ce titre.

Les « Dettes diverses » représentent avec F 15 405,06 des dépenses non encore réglées afférentes aux frais de convocation, de modifications de l'annuaire 1968 et d'impression du journal.

Les postes de provisions ont été commentés plus haut; le « Capital libre » passe de F 7 357,28 à F 8 326,96.

Projet de budget pour 1970

Ne sont pris en considération que les postes susceptibles d'affecter le Capital libre :

DÉPENSES		RECETTES	
Journal	35 000	Cotisations	26 500
Bulletin	2 000	Abonnements	10 000
Annuaire (coût moyen annuel)	6 000	Revenus libres	1 800
Dépenses administratives	4 500		
	47 500		38 300

Nous souhaitons que les organismes qui nous subventionnent voudront bien continuer à nous apporter leur précieux appui; nous les en remercions vivement à nouveau. Nous remercions particulièrement l'Imprimerie Berger-Levrault de l'aide importante et constante qu'elle nous apporte.

A. de Riedmatten
Trésorier-Archiviste

Société de Statistique de Paris

A — *Pertes et profits de l'exercice 1969*

DÉPENSES			RECETTES		
Administration	Secrétariat	698,40	Cotisations encaissées	Société et organismes collectifs	2 710
	Convocations, Impressions	3 657,34		Membres à titre personnel	24 239,48
	Trésorerie	9,28			
		4 365,02			26 949,48
Journal	4e trimestre 1968	6 776,95	Cotisations reçues d'avance fin 1968	Sociétés et organismes collectifs	470
	3 trimestres 1969	28 251,23		Membres à titre individuel	3.294,84
		35 028,18			3 764,81
Bulletin		1 911,49	Abonnements et ventes de journaux		10 337,48
Modification à annuaire 1968		2 142,70	Subventions	I. N. E. D.	1 000
Dépenses exceptionnelles		997,95		Cie Agents de change	300
Versement à la dotation		125,37		Berger Levrault	6 000
Cotisations versées d'avance fin 1969				Berger Levrault	8 000
Sociétés et organismes collectifs	300				
Membres à titre personnel	2.483				
		2 783			15 300
Provision pour dépenses engagées fin 1969		4 200	Revenus des fonds libres		1 253,72
Provision pour action de développement fin 1969		12 270	Recettes exceptionnelles		77,65
Provision pour annuaire fin 1969		10 300	Provision pour dépenses engagées fin 1968		4 200
Excédent		29,43	Provision pour action de développement fin 1968		12 270
		74 153,14			74 153,14

B — *Bilan au 31 décembre 1969*

ACTIF		
Portefeuille :		
— 101 Bons S. N. C. F. 5 1/2 % 1957	14 733,94	
— 22 Bons S. N. C. F. 6 % 1958	3 565,21	
— 25 Actions SOVAC	4 364,23	
— 50 Actions Gestion-Sélective	5 344,37	
— 75 Action Groupement pour le Financement de la Construction	8 225,28	47 161,23
— 50 Actions Sélection étrangère	6 592,53	
— 115 Actions Cie du Nord	4 364,23	
— 10 Actions Ugine-Kuhlmann	2 971,44	
A déduire : amortissement	3 000	
En compte chez Lackenbacher		3 469,58
Solde aux chèques postaux		3 785,55
Créances diverses		9 848,65
Numéros du journal en magasin (pour mémoire)		—
Sociétaires en retard (pour mémoire)		—
Total de l'actif		64 265,01

PASSIF		
Dotation		5 606,84
Cotisations rachetées (Procédure 1965)		3 223,50
Cotisations reçues d'avance :		
— Sociétés et organismes collectifs	300	2 783
Membres à titre personnel	2 483	
Revenus réservés des dons et legs :		
— don Huber 7 × 6	42	
— don Michel 7 × 8	56	
— legs Bourdin 0,36 × 2	0,72	981,65
— legs Coste 864,30 + 10,76	875,06	
— legs Mercet 5,70 + 2,17	7,87	
Dettes diverses		15 405,06
Provision pour dépenses engagées		4 200
Provision pour action de développement		12 270
Provision pour éventualités		1 168
Provision pour annuaire		10 300
Capital libre		8 326,96
Total du passif		64 265,01

***

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

Suivant la tradition de votre Société, il me revient cette année l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission des Fonds et Archives.

Vous venez d'entendre le rapport de notre trésorier sur les comptes de l'exercice écoulé et le projet du budget pour l'exercice en cours.

Pour avoir été pendant plusieurs années trésorier de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, je sais combien lourdes sont les responsabilités assumées dans une société comme la vôtre par le secrétaire général et le trésorier. Vous vous associerez aux remerciements que nous devons à M. Brichler et à M. de Riedmatten, en approuvant le rapport financier qui vient de vous être présenté par celui-ci.

Son exposé simplifie et complique à la fois la mission que vous avez bien voulu me confier. Il la simplifie par la clarté des informations qu'il vous a apportées, mais la complique dans la mesure où — épuisant le sujet — il ne me laisse plus que la ressource de vous présenter quelques réflexions dont j'ai tout lieu de craindre la banalité.

Dans son allocution de l'an dernier, mon prédécesseur, M. Guitton, observait que si les dépenses et les recettes de notre Société étaient — signe indéniable de vitalité — en augmentation, l'écart entre les premières et les secondes marquait une fâcheuse tendance à s'élargir.

Je ne vous infligerai pas l'analyse détaillé du jeu des régularisations sans lequel notre Compte de profits et pertes manquerait à une tradition solidement établie. Sachez seulement que cette analyse révèle cette année une légère amélioration de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Nous ne pouvons que nous en réjouir, sans pour autant nous faire d'illusions sur la solidité d'un redressement — essentiellement dû au récent relèvement du taux des cotisations — et à la générosité de la maison Berger-Levrault dont la subvention est opportunément venue relayer celle du C. N. R. S. que nous avions perdue.

Face à l'accroissement inévitable des frais administratifs dans une économie où l'inflation est devenue quasiment institutionnelle, nos sociétés savantes sont en effet condam-

nées à vivre dangereusement, dès lors qu'elles restent tributaires de cotisations dont le relèvement éventuel pose toujours un délicat problème d'appréciation du degré « d'affectio societats » de leurs adhérents — et de subventions qui échappent par nature à toute garantie contre la dépréciation monétaire.

Que peut-on tenter pour essayer d'améliorer ces perspectives? Je ne ferai pas la preuve d'une bien grande imagination en évoquant les deux moyens qui viennent immédiatement à l'esprit : Poursuivre inlassablement nos efforts pour accélérer le recrutement de nouveaux adhérents. Continuer à explorer systématiquement les sources possibles de subventions nouvelles.

Je dis « poursuivre et continuer », car vous pensez bien que ce sont là les préoccupations constantes de votre Conseil.

C'est d'ailleurs pour nous l'occasion de rendre hommage au dévouement avec lequel notre collègue, M. Penglaou s'emploie à développer une campagne de recrutement qui a déjà porté ses fruits. C'est peut-être aussi l'occasion pour chacun de nous de faire son examen de conscience. J'espère en effet ne pas trop choquiner M. Penglaou en exprimant la crainte que le succès de son entreprise ne soit pas à la mesure des efforts qu'il déploie, si chacun de nous ne s'emploie activement à l'appuyer de ses propres relations.

Pour ce qui concerne la recherche de subventions nouvelles, il est malheureusement vrai que — dans un monde où — particulièrement dans le domaine scientifique — la spécialisation est devenue la rançon de l'efficacité — les traditions d'universalité qui font l'honneur de notre société, sont plutôt un handicap qu'un avantage auprès des organismes susceptibles de nous apporter leur appui.

Il suffit pourtant de feuilleter notre annuaire pour constater que les plus prestigieux parmi les spécialistes des innombrables domaines touchant, de près ou de loin, à la statistique, n'ont pas dédaigné d'adhérer à notre Société — qui apparaît ainsi comme un centre de liaison et d'informations mutuelles digne de susciter l'intérêt des organismes auxquels je faisais allusion à l'instant.

Pour ne citer qu'un exemple, il est tout de même décevant de constater que nous n'avons pas pu jusqu'à ce jour réussir à obtenir de la Faculté des Sciences économiques, une rémunération équitable du service incomparable que notre Société rend à ses étudiants comme à leurs maîtres, en mettant gratuitement sa bibliothèque à leur disposition.

Évoquant l'an dernier ce problème, M. Guitton exprimait l'espoir qu'il puisse être remis à l'étude dès que les nouvelles structures universitaires auraient été mises en place. Les temps paraissent proches où, ces conditions étant réunies, le problème pourra être à nouveau posé et, espérons-le, heureusement résolu.

C'est sur cette note d'espoir, et en appelant à nous aider tous ceux de nos collègues que leurs fonctions mettraient à même de nous introduire auprès de personnalités ou d'organismes susceptibles de porter intérêt à la prospérité de notre Société, que je vous demande, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, la permission de conclure, en prenant garde toutefois de ne pas oublier que l'objet principal de ma mission est de vous engager à approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés par notre Trésorier.

J. Dubourdieu